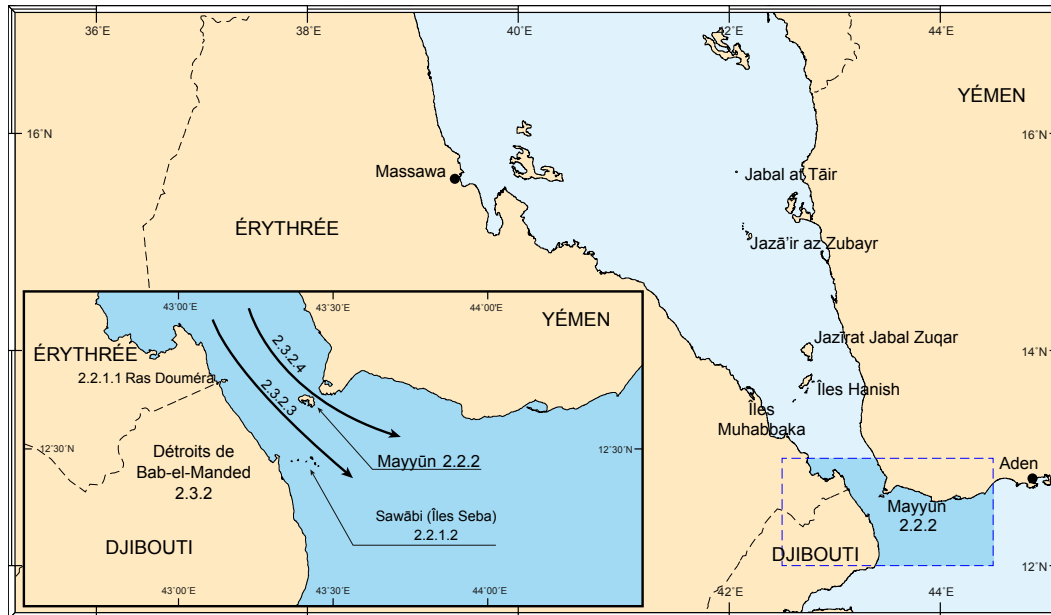


Chapitre 2

ROUTES - DÉTROITS DE BAB-EL-MANDEB

07



2.A. — Plan du chapitre 2.

13

Renvoi	Échelle 1 :	Titre	N° FR	N° INT
§ 2.2.	200 500	Bab el Mandeb et Golfe de Tadjoura	7519	7114
§ 2.2.	199 000	De Al Hudaydah à Al Mukhā	7518	7118
§ 2.2.	50 000	Îles Seba	6326*	
* Carte non WGS 84				
ENC				
§ 2.2.	199 000	De Al Hudaydah à Al Mukhā	375180	
	8 000	Mouillage de Tadjoura	67519A	

2.B. — Cartes et ENC du chapitre 2.

01 2.1. Généralités

07 La route qui emprunte le passage central dans la mer Rouge entre la sortie de Strait of Gubal et la sortie des détroits de Bab-el-Mandeb est longue de 1 030 M. Quelques récifs coralliens isolés et de faible surface sont situés dans la partie Nord de cette route. Dans sa partie Sud, les nombreuses îles et les hauts-fonds situés sur les grands bancs côtiers, Farasān Bank à l'Est et Dahlak Bank à l'Ouest, réduisent à environ 30 M la largeur du passage utilisable par les grands navires, alors qu'au même endroit la distance entre les côtes est d'environ 200 M.

13 La limite géographique entre la mer Rouge et le golfe d'Aden est la ligne droite joignant Husn Murad (12° 40' N — 43° 30' E), sur la côte d'Arabie, à Ras Siyyān (12° 29' N — 43° 20' E), sur la côte d'Afrique.

19 Les navigateurs consulteront les ouvrages étrangers pour les zones non décrites dans ce chapitre.

01 **2.1.1. Environnement**

01 **2.1.1.1. Marées**

- 07 La marée est semi-diurne, sauf dans les détroits de Bab-el-Mandeb où elle présente une faible inégalité diurne. La hauteur d'une pleine mer ne dépasse pas 1,5 m en vive-eau. Dans la partie milieu de la mer Rouge, le marnage est inférieur à 0,50 m.
- 13 Dans les détroits, la marée est à inégalité diurne.

01 **2.1.1.2. Courants**

- 07 Les courants généraux, très irréguliers et difficilement prévisibles, sont fonction des moussons ou des vents dominants. Les courants observés dans le passage central ne dépassent pas un nœud en général, deux nœuds en de rares occasions.
- 13 À proximité des côtes ou des dangers, des courants traversiers ont souvent été observés. Il faut y être très attentif car ils varient très rapidement tant en vitesse qu'en direction.
- 19 À L'INTÉRIEUR DES CEINTURES DE RÉCIFS QUI BORDENT LES CÔTES. — Les courants de marée sont particulièrement sensibles entre les latitudes 15° et 20° Nord. Les réservoirs constitués entre la côte et ces lignes de récifs provoquent des courants transversaux.
- 25 Entre Ḥanīsh aṣ Ṣuġhrā et Low Island, le courant de marée porte au Sud depuis l'heure de la pleine mer dans Abū 'Alī Channel jusqu'à environ 4 heures 30 minutes avant la pleine mer suivante. Mais un courant de 1 nœud vers le Nord a pu être observé pendant 9 heures, par vent de SE force 1 à 2.
- 31 Devant la côte Est de Ḥanīsh al Kabīr, le courant de marée porte au Nord, à marée montante ; il porte avec force au Sud, à marée descendante, devant la côte SW. Mais un fort courant vers le Sud a été constaté sur la côte SW de l'île alors que, simultanément, un fort courant vers le NW existait au large de cette côte.
- 37 Au SE de Ḥanīsh al Kabīr, un courant de 1,5 nœud vers le SSE a été constaté à Three Foot Rock au mois de mai. Entre ce rocher et North East Haycock, île à 4 M au SW, on a observé un courant de 1,25 à 1,5 nœud vers le NW.
- 43 Entre les îles Hanish et Mayyūn, on a observé un fort courant portant vers l'Est, peu de temps après la pleine mer et après la basse mer. Ce courant diminue d'intensité au fur et à mesure que l'on s'éloigne des détroits.
- 49 DANS LES DÉTROITS. — Les phénomènes qui régissent le courant sont nombreux et complexes, les trois principaux étant la mousson, les marées et les vents locaux. La caractéristique des courants est donc la variabilité suivant la prédominance de l'un ou de l'autre de ces phénomènes.
- 55 De mai à octobre, en mousson de SW en mer d'Arabie, les eaux baissent dans le golfe d'Aden, la mer Rouge a tendance à se vider et, dans les détroits, le courant de surface porte au SSE ; de novembre à avril, en mousson de NE, c'est le phénomène inverse qui se produit et le courant de surface porte au NNW. Si des phénomènes locaux ne viennent pas modifier ces tendances, la vitesse de ces courants s'étage entre 0,5 et 3,5 nœuds suivant qu'ils sont aidés ou contrariés par la marée. Aux époques de vive-eau et par forts vents, lorsque les directions du courant et du vent sont en opposition, de très forts remous se produisent sur toute la surface des détroits.
- 61 Le courant portant au NNW se divise en deux branches dans le Sud de la pointe Sud de Mayyūn ; l'une de ces deux branches longe la côte SW de l'île, et l'autre franchit le Petit Déroit, à la sortie Nord duquel elle se divise elle-même en deux branches dont l'une porte directement au NNW et dont l'autre, orientée vers l'Ouest, contourne d'assez près la côte Nord de Mayyūn avant de rencontrer devant Balfa Point le courant qui suit la côte SW de l'île. Cette rencontre provoque de violents tourbillons 2 ou 3 heures avant la pleine mer à Mayyūn.

01 **2.1.1.3. Anomalies magnétiques**

- 07 Des anomalies magnétiques ont été signalées dans la mer Rouge au voisinage des positions 22° 15' N — 37° 15' E et 24° 18' N — 37° 00' E. Une autre anomalie magnétique locale de 1,5° a été constatée dans les parages de Jazīrat at Tā'ir (15° 33' N — 41° 50' E).

01 **2.1.2. Météorologie**

- 07 Autour de Maayūn, les vents de NW prédominants pendant tout l'été, apportent une fine poussière qui forme un banc nuageux cachant le soleil environ une heure avant le crépuscule. En septembre, le climat est

particulièrement moite et désagréable, spécialement la nuit, période pendant laquelle des nuages se forment habituellement en rendant l'atmosphère lourde.

- 13 Des changements importants de température de surface de l'eau de mer se produisent souvent rapidement dans les parages de Mayyūn. Ainsi la température de l'eau à l'intérieur de Mayyūn Harbour peut être inférieure de 11 °C à celle de l'eau au Nord de l'île.

01 **2.1.3. Mesures d'organisation du trafic**

- 07 Trois dispositifs de séparation du trafic ont été mis en service par l'OMI pour organiser le trafic dans le Sud de la mer Rouge ; respectivement à l'Ouest et au Sud de Ḥanīsh al Kabīr, à l'Est de Jazīrat Jabal Zuqar et dans le Grand Déroit de Bab-el-Mandeb (§ 2.3.2.2.), seul ce dernier est décrit dans cet ouvrage.

- 13 Le Petit Déroit est réservé au trafic côtier.

- 19 Les navigateurs consulteront les ouvrages étrangers pour naviguer dans les autres dispositifs.

01 **2.1.4. Zones**

- 07 ZONE INTERDITE. — Une zone interdite à la navigation est établie autour de Mayyūn (île Perim) [§ 2.3.2.1.].

01 **2.1.5. Piraterie**

- 07 Se reporter au paragraphe 1.5.2.

01 **2.2. Détroits de Bab-el-Mandeb**

01 **2.2.1. Côte Ouest des détroits**

01 **2.2.1.1. De Ras Dumeira à Ras Siyyân**

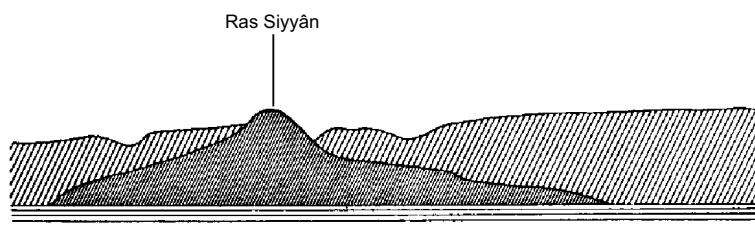
07 La frontière entre l'Érythrée et la république de Djibouti atteint la côte à Ras Dumeira.

13 **Callida** (25 m) est un rocher situé à environ 0,5 M à l'Est de Dumeira Island, à l'extrémité d'un récif qui déborde l'île. Un haut-fond couvert de 6 m d'eau est situé à environ 1 M au Nord de Dumeira Island ; il est bien signalé par le changement de couleur de l'eau quand il y a beaucoup de mer. De Ras Dumeira à Ras Siyyân à 18 M au SE, la côte est basse et sablonneuse.

19 À 15 M au SE de Ras Dumeira, **Siyyân Himâr** assèche près de son extrémité SE. Deux petits rochers hauts de 2 m sont visibles sur ce récif.

25 **Ras Siyyân** (12° 28' N — 43° 19' E) est l'extrémité Est d'un promontoire qui s'étend sur environ 2 M vers le NNE à partir de la ligne de côte. Au NW de ce promontoire, une baie qui assèche est bordée de palétuviers. La chasse sous-marine est interdite dans la baie.

31



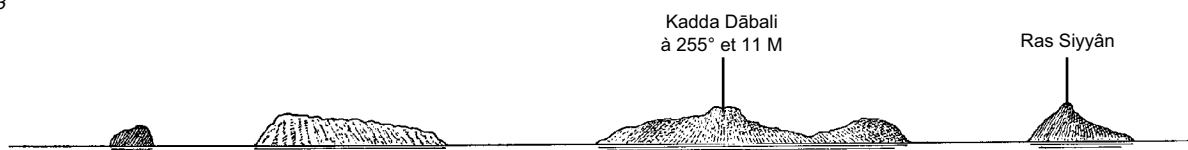
2.2.1.1. — Ras Siyyân à 194° et 8 M.

37 Par vents du Sud, on peut mouiller par profondeurs de 15 à 18 m, fond de sable, au Nord de Ras Siyyân, mais la côte ne peut être approchée suffisamment pour fournir un bon abri, et les courants de marée sont forts. On peut débarquer par embarcation dans deux anses situées sur la côte Nord du promontoire en utilisant la carte de détail.

01 **2.2.1.2. Sawābi (îles Seba)**

07 Les **Sawābi (îles Seba)** sont un groupe de six îlots rocheux abrupts, de formation volcanique. Ces îlots sont bordés de récifs sur lesquels la mer brise. **Kadda Dābali** (114 m), la plus élevée (vue 2.2.1.2.), porte une balise sur son sommet.

13



2.2.1.2. — Les Sawābi au SW.

19 La chasse sous-marine est interdite dans les Sawābi.

25 Une aiguille de roche couverte de 0,5 m d'eau est située à 0,3 M au NW de **Rhounda Dābali**, l'eau n'est pas décolorée sur cette roche de couleur sombre. Un haut-fond couvert de 6 m d'eau est situé à environ 0,3 M à l'Ouest de cette aiguille.

31 En raison de courants et de tourbillons variables à proximité des îlots, le passage dans les chenaux entre ceux-ci est déconseillé.

37 Les Sawābi sont territoire de la république de Djibouti.

43 Un coffre est situé à la position (12° 27,89' N — 43° 25,88' E) au Sud de Kadda Dābali.

01 **2.2.2. Mayyūn (île Perim)**

- 07 **Mayyūn (île Perim)** [12° 39' N — 43° 25' E], rocheuse, aride et plate d'aspect général, culmine à 69 m dans sa partie SE. Elle ne porte pratiquement pas de végétation, à part des arbustes rabougris et une herbe rare. Il est interdit de s'en approcher à moins de 0,8 M (zone interdite indiquée sur la carte).
- 13 Mayyūn appartient au Yémen. Les navigateurs consulteront les ouvrages étrangers pour plus d'informations.

01 **2.2.3. Côte Est des détroits, du Sud de Al Mukhā au-delà de Warner Point**

- 07 De Al Mukhā (13° 19' N — 43° 15' E) jusqu'à Ras Shaikh Sa'īd à 40 M au SSE, la côte est débordée par un récif qui s'étend jusqu'à 2 M de la terre aux environs de Al Mukhā. Une épave remarquable, échouée sur la côte à environ 16 M au SSE de Al Mukhā donne un bon écho radar.
- 13 **Jabal an Nar** (350 m), à 13 M à l'Est de Al Mukhā, a un sommet plat.
- 19 Deux forts blancs, l'un sur la colline **Zi Hill** (71 m), l'autre à 1 M au Sud, à proximité de **Dhubāb** (12° 56' N — 43° 25' E), sont remarquables sur la côte.
- 25 Jusqu'à 9 M au SSE de la ville de Dhubāb, le récif côtier déborde jusqu'à 1,5 M de la côte. À 14 M au SSE de Ras Dhubāb, **Khawr Ghurayrah** (12° 43' N — 43° 28' E) est un lagon dont l'entrée est presque fermée par deux hauts-fonds, situés de part et d'autre et qui assèchent.
- 31 À 1,75 M au SSW de l'entrée de ce lagon, **Ras Shaikh Sa'īd** (12° 41' N — 43° 27' E) est une pointe entourée de roches qui s'avance à environ 180 m à l'WNW de la côte.
- 37 **Ras Bāb el Mandeb** (12° 40' N — 43° 28' E) est un cap remarquable, en forme de coin, qui s'élève vers le NE jusqu'à l'altitude de 168 m. Il donne un bon écho radar jusqu'à 10 M.
- 43 Proche de la côte NE du Petit Déroit, **Jabal al Manhalī** (12° 41' N — 43° 29' E) est un sommet pointu (270 m) qui forme un bon amer (vue 2.2.3.).
- 49 À 2 M à l'Est de Ra's Bāb el Mandeb, **Warner Point** est l'extrémité d'une chaîne de collines hautes de 140 à 155 m.
- 55 La côte Est du déroit appartient au Yémen. Les navigateurs consulteront les ouvrages étrangers pour plus d'informations.

61

2.2.3. — *Jabal al Manhalī au Nord.*

01 2.3. Instructions dans les détroits du Sud de la mer Rouge

01 2.3.1. Mesures d'organisation du trafic maritime dans le Sud de la mer Rouge

01 2.3.1.1. Généralités

07 L'OMI a établi des mesures d'organisation du trafic maritime dans le Sud de la mer Rouge. Au Nord du dispositif de séparation du trafic dans le détroit de Bab-el-Mandeb (§ 2.3.2.2.), les navires ont le choix entre deux dispositifs de séparation du trafic, l'un qui passe à l'Est de Jazīrat Jabal Zuqar offre 35 m d'eau, l'autre qui passe à l'Ouest et au Sud de Jazīrat Ḥanīsh al Kabīr offre 46 m d'eau. Une zone de prudence et des routes recommandées guident les navires entre le dispositif de séparation du trafic dans le détroit de Bab-el-Mandeb et les autres dispositifs de séparation du trafic.

13 La Règle n° 10 du *Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer* s'y applique.

01 2.3.1.2. Dispositif de séparation du trafic à l'Est de Jazīrat Jabal Zuqar

07 Le dispositif de séparation du trafic à l'Est de Jazīrat Jabal Zuqar est composé de deux voies de circulation et d'une zone de séparation du trafic intermédiaire.

13 La voie en direction du Sud est orientée à 140° puis 166°, celle en direction du Nord à 346° puis 320°. Le virage s'effectue approximativement par le travers du haut-fond de 18,3 m.

19 La voie de circulation en direction du Sud utilise Abū 'Alī Channel. Pour franchir ce chenal, il convient de tenir compte de l'existence possible de courants traversiers occasionnels importants. Durant la mousson de NE, il y a souvent une forte mer dans un rayon de 15 M, du Nord au NW des Abū 'Alī Islands.

25 Ces deux voies de circulation vers le Sud vont jusqu'à la zone de prudence, pentagonale, centrée en 13° 16' N — 43° 01' E.

01 2.3.1.3. Dispositif de séparation du trafic au SW de Jazīrat Ḥanīsh al Kabīr

07 Le dispositif de séparation du trafic à l'Ouest et au Sud de Jazīrat Ḥanīsh al Kabīr est composé de deux voies de circulation et d'une zone de séparation du trafic intermédiaire.

13 La voie en direction du Sud est orientée à 153° puis 123°, celle en direction du Nord à 309° puis 333°. Le virage s'effectue approximativement par le travers des îles The Haycocks.

19 La voie de circulation Nord est bordée, au SW de Ḥanīsh al Kabīr, par un haut-fond de 21,5 m.

25 Ces deux voies de circulation se poursuivent vers le Sud jusqu'à la zone de prudence, pentagonale, centrée en 13° 16' N — 43° 01' E.

01 2.3.2. Passage des détroits de Bab-el-Mandeb

01 2.3.2.1. Généralités

07 Mayyūn (île Perim) détermine deux détroits entre les côtes d'Arabie et d'Afrique distantes de 15 M. Le Grand Déroit (Large Strait), à l'Ouest, est utilisé dans les deux sens par les navires océaniques ; un dispositif de séparation du trafic agréé par l'OMI y est établi (§ 2.3.2.2.). Le Petit Déroit (Small Strait), à l'Est de l'île, est réservé au trafic côtier dans les deux sens.

13 L'accès Nord des détroits de **Bab-el-Mandeb** commence à Ras Darma (13° 14' N — 42° 34' E) sur la côte Ouest, et au Sud de Al Mukhā (Mokha) [13° 19' N — 43° 15' E] sur la côte Est.

19 L'accès Sud est situé entre le groupe des Sawābi (§ 2.2.1.2.) à l'Est de Ras Siyyān, et Warner Point (Pointe Warner) [12° 40' N — 43° 30' E] sur la côte d'Arabie.

25 ZONE INTERDITE. — Il est interdit de s'approcher à moins de 0,8 M de la côte de Mayyūn (zone interdite indiquée sur la carte).

01 2.3.2.2. Dispositif de séparation du trafic dans les détroits de Bab-el-Mandeb

07 Le dispositif de séparation du trafic dans les détroits de Bab-el-Mandeb a été adopté par l'OMI ; la Règle n° 10 du *Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer* s'y applique.